

**DIRECTIVES HARMONISÉES RECOMMANDÉES POUR LE CONTRÔLE INTERNE DE LA
QUALITÉ DANS LES LABORATOIRES D'ANALYSE CHIMIQUE**

CAC/GL 65-1997

Les Directives suivantes ont été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius par voie de référence pour l'assurance de la qualité des laboratoires chargés des contrôles alimentaires:

“Directives harmonisées pour le contrôle interne de la qualité dans les laboratoires d'analyse chimique”,
Pure & Appl. Chem., **67** (1995) 649-666.

Inclus auparavant dans “Gestion des laboratoires de contrôle des aliments: Recommandations”
(CAC/GL 28-1995, révisé en 1997).